



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Sur le préavis municipal 05 / 2014

Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet

Crédit demandé CHF 349'000.00

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Composition de la Commission.

La Commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le préavis 05 / 2014 se composait de neuf personnes :

Mesdames Anita Bonjour, Isabelle Krenger, Anne Schranz, Muriel Thalmann, Messieurs Gérald Cuche, Jean-Robert Chavan en remplacement de Jean-Luc Duvoisin, Mauro Pascale, Pascal Pfister et Jean-Marie Marlétaz, président-rapporteur.

Notre Commission s'est réunie le lundi 17 février 2014, de 18h30 à 19h30 dans la salle de conférence de la Damataire. Nous avons été aimablement reçus par Messieurs Marc Zolliker, Municipal, Thierry Lassueur, ingénieur chef de Service, et Sylvain Gorgerat, ingénieur responsable des réseaux et de la voirie.

Ces trois Messieurs ont répondu à toutes nos questions de manière précise et compétente. Nous les remercions vivement des informations complètes et pertinentes qu'ils nous ont fournies.

La séance a débuté par un bref rappel, par Monsieur Marc Zolliker, Municipal, de la problématique de l'écopoint du quai Milliquet dans son emplacement actuel, qui est décrite aux points 1 et 2 du préavis.

Elle s'est poursuivie par l'étude proprement dite des onze pages du préavis 05 / 2014 qui ont été examinées dans l'ordre de leur rédaction, page par page, pour traiter les questions spécifiques posées par les commissaires. Les quatre annexes ont été discutées, tout comme les plans et documents qui ont été affichés aux murs de la salle et présentés lors de notre séance.

Les réponses obtenues, claires et précises, ont démontré une très bonne connaissance du dossier, elles ont porté sur les points suivants :

2. Introduction

Une commissaire a demandé en préambule quel était à ce jour l'avancement des travaux prévus dans le préavis 12 / 2012 « *Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs, acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets* ».

Pour mémoire ce préavis, accepté par le conseil communal dans sa séance du 12 septembre 2012, prévoyait le réaménagement de sept écopoints, trois pour des travaux légers d'élagage, trois pour des déplacements, avec des travaux, de faible envergure et un écopoint qui nécessitait un réaménagement conséquent.

Monsieur Marc Zolliker, municipal, répond que tous les travaux prévus avaient été réalisés, à l'exception de l'écopoint de l'Avenue du Général-Guisan qui doit encore être déplacé.

3. Problématique

L'écopoint actuel, situé à l'extrémité ouest du quai Milliquet est destiné à la collecte des déchets d'un périmètre qui comprend le hameau et le restaurant de Port. Situé à l'extrémité de sa zone de collecte il est peu utilisé car trop éloigné du centre de gravité du périmètre concerné.

Le nouveau règlement communal du 1^{er} janvier 2013 sur la gestion des déchets (RGD) (inaccessible par internet – erreur 404) comporte l'obligation faite aux propriétaires & gérances d'acquiescer les containers nécessaires à la collecte séparée des déchets, excepté pour des raisons esthétiques et de place à disposition :

- au centre de Pully (vieux Bourg).
- dans le hameau du Port.

La solution transitoire actuelle, tout en étant passablement inesthétique, ne convient pas aux habitants concernés car elle est trop éloignée à l'extrémité du secteur collecté. Suite à ce constat, la DTSI a recherché une solution adaptée en étudiant un écopoint judicieusement situé en fonction du périmètre de collecte qui comprend le hameau et le restaurant de Port.

4. Emplacement retenu

Un commissaire trouverait plus esthétique de situer le début du nouvel écopoint dans le prolongement de la façade Ouest du restaurant du Port, il demande comment à été défini l'emplacement des conteneurs de l'écopoint.

Monsieur Sylvain Gorgerat précise que l'avant-projet avait idéalement situé l'écopoint plus à l'Est comme imaginé à l'instant. Mais la présence des infrastructures souterraines ont contraint la DTSI de décaler son projet vers l'Ouest. Tout comme l'accès à la parcelle 766 qui devait être préservé, cette propriété ne pouvant être enclavée après les travaux.

5. Équipement de l'écopoint

A la proposition faite par un commissaire de maintenir, par commodité pour certains usagers, les molochs à verre et les ordures ménagères au bout du quai Milliquet, il est répondu que l'installation provisoire actuelle doit être remplacée, et qu'il n'est pas très pertinent de multiplier, dans un même secteur, les écopoints de collecte des déchets.

Lorsque le nouvel écopoint sera réalisé, des explications seront données aux habitants et exploitants du secteur pour accompagner ce changement dans leurs habitudes.

Au futur des petits centres de tri, prenant exemple sur ce qui a été réalisé à la plage de Paudex, seraient une réponse plus efficace aux besoins des promeneurs et des touristes.

Pour l'éclairage de la zone de l'écopoint, Monsieur Thierry Lassueur nous informe que l'éclairage actuel sera conservé.

Suite à une question concernant l'absence de lumières à proximité de la Coop, il répond que la Commune ne peut pas intervenir sur une propriété privée. La remarque concernant cet éclairage à améliorer a déjà été faite au propriétaire, sans succès pour l'instant.

Monsieur Sylvain Gorgerat nous informe que les collectes des écopoints sont dissociées des autres collectes (papier, ordures, déchets verts) et que les écopoints sont dimensionnés pour un seul ramassage par semaine.

Un commissaire trouve peu pratique le conteneur de récolte du pet et se demande si d'autres modèles existent, Monsieur Marc Zolliker répond qu'une seule entreprise, Pet recycling, fournit ces conteneurs et malheureusement un seul modèle est proposé aux communes.

La commission évoque la possibilité de disposer de conteneurs pour les huiles usagées et les piles, comme ceux que l'on peut rencontrer sur le territoire lausannois.

Pour Monsieur Marc Zolliker le projet ne prévoit pas pour l'instant ce type d'équipement, mais rien n'est figé et si nécessaire l'écopoint peut très bien évoluer ces prochaines années et proposer aussi ce type d'équipements pour la récolte des déchets.

Il précise que, suite à ses activités de cuisine, le restaurant a une obligation légale de disposer de son propre conteneur pour la récolte les huiles usées et d'un séparateur des graisses.

6. Estimation des coûts pour la réalisation de l'écopoint

La commission demande pourquoi il est nécessaire de prévoir des mesures de vibrations et une expertise avant travaux alors que la Commune qui réalise les travaux est propriétaire du Restaurant du Port.

Monsieur Thierry Lassueur explique que, grâce aux mesures de vibrations, il est possible de définir la qualité de la construction et sa solidité, ce qui permet à la DTSI de préciser quelles précautions constructives doivent impérativement être prises lors des travaux.

De même un état du bâtiment expertisé avant les travaux est indispensable pour, en cas de dégâts constatés, de bien identifier les dommages provoqués par le chantier.

Pour l'installation de chantier Monsieur Sylvain Gorgerat précise qu'il n'y a pas une double installation au même endroit mais qu'il s'agit d'une répartition interne des coûts entre l'écopoint et le réseau routier. Il y aura bien une seule installation de chantier d'un montant total devisé de 23'000. —.

Dans le plan des investissements un montant de 300'000. — est planifié pour cet écopoint, ce montant est comparable à celui du préavis pour ce qui concerne l'écopoint et les conteneurs, qui serait de 276'400. — (sans les coûts du réseau d'eau potable et du réseau routier), selon le décompte suivant :

Ecopoint et réseau d'eau potable :	204'000. —
Remplacement de la conduite d'eau :	- 10'000. —
Expertise et mesures Restaurant du Port :	- 5'600. —
Divers et imprévus en déduction (env. 7%) :	- 1'000. —
Fourniture et pose des conteneurs :	<u>89'000. —</u>
Total :	276'400. —

Monsieur Marc Zolliker précise que le montant de 300'000. — qui figure dans le plan des investissements est déterminé de manière plus globale et bien plus schématique que le montant qui figure au préavis. L'estimation des coûts du préavis se base sur une moyenne des offres rentrées avec la prise en compte d'une marge de fonctionnement.

Le coût plus important de cet ouvrage s'explique par sa taille (c'est un écopoint complet qui comprend huit conteneurs avec des cuves en béton et en inox), et par sa situation au bord du lac, en présence d'une nappe phréatique des mesures constructives spéciales doivent être prises.

7. Développement durable

Un commissaire demande quelle est la durée de vie des molochs enterrés, pour Monsieur Marc Zolliker c'est une question difficile, mais l'on peut faire une moyenne entre les 25 ans de garantie constructeur et la durée usuelle du béton qui est de 100 ans ; soit une durée de vie d'environ 50 ans.

De plus ces conteneurs ne sont pas monoblocs et certaines parties peuvent être remplacées de manière distincte sans devoir changer tout le conteneur.

Monsieur Sylvain Gorgerat précise que les éléments de l'installation actuelle seront réutilisés, l'ouverture des conteneurs est modulable et permet de les employer pour d'autres fonctions.

8. Communication

A la demande d'un commissaire qui désire savoir si, pour l'élaboration de ce projet, il y a eu des discussions avec les habitants du hameau du Port, Monsieur Sylvain Gorgerat répond que la DTSI a reçu une lettre des habitants qui contenait la proposition d'endroits susceptibles de recevoir un écopoint et que ces emplacements ont fait partie des lieux concernés par l'étude préliminaire.

9. Préavis de la Commission des finances

La Commission des finances s'est réunie le jeudi 6 mars 2014.

Au cours de sa séance, elle a examiné la demande de crédit de Fr. 349'000. — concernant le préavis 05 / 2014 « **Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet** » et a donné un préavis financier favorable à l'unanimité.

10. Conclusions de la Commission ad hoc

Les commissaires ont été convaincus par les explications fournies, ils ont saisi les raisons pratiques et esthétiques de ces nouveaux aménagements urbains et l'importance de réaliser rapidement ce chantier.

Ce projet améliorera sensiblement la qualité des sites concernés, le quai Milliquet, avec la disparition de l'écopoint provisoire, le hameau et les alentours du restaurant Port grâce à une solution pérenne de qualité.

Oo § oO

C'est à l'unanimité que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Pully

- vu le préavis municipal n° 05 / 2014, du 29 octobre 2014 ;
- entendu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet ;
- vu le préavis de la Commission des finances, du jeudi 6 mars 2014.

Décide

- d'adopter le projet de réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet, soumis à l'enquête publique du 7 août au 5 septembre 2013 ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.00 TTC, pour le réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet ;
- de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur quinze ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux ordures ménagères et aux déchets ;
 - b) par annuités égales sur trente ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

Pully, les 24, 26 février et 6 mars 2014

Pour la Commission ad hoc, son rapporteur


Jean-Marie Marlétaz